

# Énoncé de réaction - Érioderme boréal, population boréale

*Décembre XX, 2015*

**Nom commun** : Érioderme boréal, population boréale

**Nom scientifique** : *Erioderma pedicellatum*

**Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)** : Préoccupante

**Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation** : L'évaluation ci-dessus confirme la classification de l'Érioderme boréal, population boréale, espèce inscrite à la *Liste des espèces en péril* (Annexe 1 de la Loi) comme préoccupante. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

**Justification de la désignation par le COSEPAC** : L'espèce est largement répartie à Terre-Neuve et plusieurs menaces à sa survie ont été identifiées incluant la modification de l'habitat causée par les espèces envahissantes, les pluies acides et les phénomènes météorologiques extrêmes. Malgré des déclin dans certaines zones, de nouvelles populations continuent d'être découvertes. Il faudra davantage de recherche et de suivi pour comprendre les tendances démographiques, et l'espèce pourrait devenir menacée si les menaces ne sont pas mieux comprises et gérées.

**Présence au Canada** : Terre-Neuve-et-Labrador

**Ministre(s) compétent(s)** :

Ministre de l'Environnement du Canada

**Activités de conservations en cours** : Le plan de gestion de l'érioderme boréal (population boréale) (*Erioderma pedicellatum*) au Canada a été affiché comme final dans le Registre public des espèces en péril.